



73370 La Chapelle du Mont du Chat
Tél 04 79 25 20 34 – Fax 04 79 36 62 13

**Compte rendu de séance du CCAS
du Mercredi 11 avril 2018**

Date de la convocation
04/04/2017

6 Membres présents / 9 Membres en exercice / 9 Membres votants

L'an deux mil dix-huit et le onze avril à 18 heures 00 minutes, le Conseil d'Administration du CCAS régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du conseil, sous la présidence de Mme Nicole FALCETTA, Présidente.

Étaient présents : BRONDEL Michèle, CRETIN Dominique, FALCETTA Nicole, GERIN Sonia, LAGIER-TOURENNE Michèle, PALATIN Maurice ;

Absents excusés : DEPRICK Martine, WILDAY Andrew, GUTTIEREZ Georges;

Pouvoirs: DEPRICK Martine pour PALATIN Maurice, WILDAY Andrew pour GERIN Sonia, GUTTIEREZ Georges pour LAGIER-TOURENNE Michèle.

Nombre de membres

En exercice : 9

Présents : 6

Mme LAGIER-TOURENNE Michelle est nommée secrétaire de séance

Madame la Présidente ouvre la séance à 18h00

1. Compte de gestion 2017

Madame la présidente informe le conseil d'administration que l'exécution des dépenses et des recettes du Budget Principal du CCAS de La Chapelle du mont du chat, relatives à l'exercice 2017 a été réalisée par Madame la Trésorière de La Motte Servolex et que le Compte de Gestion établi par cette dernière doit être en concordance avec le compte administratif tenu par la commune.

Vérification a été faite, les comptes étant concordants, en voici les résultats :

Résultat de fonctionnement 2017

Résultat de l'exercice : - 962,48 €

Résultat antérieur reporté 2016 : 8 520,14 €

Résultat de clôture de l'exercice 2017 : 7 557,66 €

Résultat d'investissement 2017

Résultat de l'exercice : 0,00 €

Résultat antérieur reporté 2016 : 1 875,00 €

Résultat de clôture de l'exercice 2017 : 1 875,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2. Compte administratif 2017

Le Conseil d'administration doit délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Madame Nicole FALCETTA, Présidente, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré rappelant qu'il n'y a eu aucune décision modificative sur l'exercice.

Le conseil doit lui donner acte de la présentation du compte administratif et de sa gestion des comptes du CCAS ;

Résultat de fonctionnement 2017

Mandats émis : 1 962,48 €

Titres émis : 1 000,00 €

D'où - 962,48 € de déficit sur l'exercice

Résultat de clôture de l'exercice : **+ 7 557,66 €**

Résultat d'investissement 2017

Mandats émis : 0 €

Titres émis : 0 €

D'où 0 € d'excédent sur l'exercice

Résultat de clôture de l'exercice : **+ 1 875,00 €**

Madame la présidente propose ensuite la présidence de la séance à LAGIER-TOURENNE Michèle, adjoint au maire et doit quitter la salle momentanément pour le vote de ce compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité (hormis la présence de la présidente):

- Approuve le compte administratif du CCAS pour l'exercice 2017.

Madame la présidente réintègre la séance et remercie l'ensemble des membres du conseil car diriger une commune est un travail collectif et les documents financiers certes importants ne sont que la résultante de ce travail collectif tout au long de l'année.

3. Affectation des résultats

Considérant que le compte du receveur et le compte administratif 2017 ont été adoptés en début de séance, Madame la Présidente rappelle qu'il en ressort un résultat de clôture 2017 tant en fonctionnement qu'en investissement qui doit être affecté sur l'exercice 2018.

Constatant que le Compte Administratif 2017 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 7 557,66 € (Résultat de l'exercice : - 962,48 € + Résultat antérieur reporté 2016 : 8 520,14 €), que le solde d'exécution d'investissement fait apparaître un excédent de 1 875,00 € (Résultat de l'exercice : 0 € + Résultat antérieur reporté 2016 : 1 875,00 €), des restes à réaliser pour un montant de 0 €, la présidente propose d'affecter l'excédent de fonctionnement 2017 au compte R002 du BP 2018 pour la somme de 7 557,66 € et d'affecter l'excédent d'investissement 2017 au compte R001 du BP 2018 pour la somme de 1 875,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- Approuve l'affectation des résultats tel qu'elle lui a été présenté soit :
Affectation de l'excédent de fonctionnement 2017 au compte R002 du BP 2018 pour la somme de 7 557,66 € et affectation de l'excédent d'investissement 2017 au compte R001 du BP 2018 pour la somme de 1 875,00 €.

4. Budget 2018

Madame la Présidente indique au Conseil d'administration qu'il lui est proposé de voter le Budget Primitif du C.C.A.S pour l'année 2018. Elle rappelle que le conseil vient de voter dans la même séance le compte de gestion 2017, le compte administratif 2017 ainsi que l'affectation des résultats de l'exercice 2017.

En conséquence, le Budget Primitif 2018 se présente comme suit :

	Dépenses de fonctionnement	Recettes de Fonctionnement
Excedent reporté 002		7 557.66
Op de l'exercice	8 558.00	1 000.34
total	8 558.00	8 558.00

Section d'INVESTISSEMENT

	Dépenses d'Investissement	Recettes d' Investissement
Excedent reporté 001		1 875.00
Op de l'exercice	1 875.00	
total	1 875.00	1 875.00

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- Approuve le Budget Primitif 2018 du C.C.A.S. tel qu'il lui a été présenté ;
- Mandate Madame la présidente pour le suivi administratif et comptable de ce document financier.

5. Actions sociales au profit des habitants

5.1. Aide financière à la scolarité.

Mme Nicole Falcetta, présidente passe la parole à Mme Lagier Tourenne, adjointe à l'action sociale.

Mme Lagier Tourenne rappelle l'action développée par le CCAS pour la période scolaire 2016-2017, en faveur des enfants scolarisés (enfants du primaire, du collège et du lycée).

Elle propose la reconduction de cette action pour l'année 2017-2018, mais en ne la limitant plus qu'au seul transport scolaire, mais en l'attribuant plus généralement en tant « qu'aide financière à la scolarité », s'appliquant aussi bien à la cantine, aux transports, à la garderie de manière à ne pas exclure les enfants emmenés à l'école par leurs parents en véhicule personnel.

Le quotient familial ouvrant droit à cette aide ne devra pas dépasser 1000 €.

La base forfaitaire retenue correspondra au tableau retenu l'année précédente et sera modulable en fonction du nombre d'enfants selon le tableau ci-dessous:

Nbre d'enfants prenant le bus	Coût du transport/€	Aide financière pour l'année scolaire/€
1 enfant	70,00	60,00
2 enfants	135,00	115,00
3 enfants et plus	195,00	165,00

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- Approuve le principe d'une aide financière à la scolarité tel qu'il lui a été présenté ;
- Mandate Madame la présidente pour le suivi administratif et comptable de ce dossier.

Un courrier sera envoyé aux parents.

Michelle Lagier Tourenne suivra cette action

5.2. Investissements en jeux et aménagements publics

Madame la présidente revient sur la question des investissements en jeux et aménagements publics pour les enfants et les anciens de la commune.

A partir du constat de l'absence d'un « lieu central » qui a conduit jusqu'à présent à différer un tel investissement, elle propose l'installation :

1. de jeux différents « décentralisés » dans chaque hameau, sur les bases suivantes :

- Gratteloup	Bac à sable et « jeu d'eau »
- Chef Lieu	Panier de basket + jeu de boule
- Grand Villard	Balançoire
- Petit Villard	Table de ping pong
- Communal	Balançoire et jeu de boule
- Roc de Cornillon	Demander à l'OPAC l'installation de cages de foot ball

Les emplacements ainsi que le suivi de cette action feront l'objet d'une définition en lien avec la commission travaux.

2. De bancs permettant aux habitants effectuant des promenades de se reposer au cours du trajet.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- Approuve le principe des aménagements urbains tel qu'il lui a été présenté ;
- Mandate Madame la présidente pour le suivi administratif et comptable de ce dossier.

5.3. Personnes âgées

Mme Lagier Tourenne informe le CCAS de la volonté du Club des Montchatois d'organiser des cours d'informatique nécessitant un investissement en ordinateurs portables.

Elle informe de l'achat d'un tel équipement par le Club des Montchatois et propose que le CCAS fasse de même.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- Approuve le principe d'une aide financière pour l'achat d'ordinateurs portables tel qu'il lui a été présenté ;
- Mandate Madame la présidente pour le suivi administratif et comptable de ce dossier.

La séance est levée à 20 h 10

**La Présidente,
Nicole FALCETTA**

Le présent compte-rendu des décisions prises par le Conseil d'Administration lors de sa séance publique du mercredi 11 avril 2018, est affiché à la porte de la mairie le mercredi 5 juin 2018.